



Résumé de l'entrevue : Michael Chong (étape 1 addenda)¹

Michael Chong, député de la circonscription de Wellington-Halton Hills, a été interrogé par les avocats de la Commission le 15 février 2024.

Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- Certains des faits mentionnés par M. Chong lors de son entrevue dans le cadre de l'étape 1 se rapportaient à des aspects du mandat de la Commission en vertu de la division (a)(i)(C) de celui-ci, aspects qui ne relevaient pas de la première étape des travaux de la Commission. Par conséquent, ces éléments ont été inclus dans le présent addenda au résumé d'entrevue de l'étape 1.

1. Efforts de défense des droits

- [1] Les efforts de défense des droits de M. Chong reliés spécifiquement à la République populaire de Chine (« **RPC** ») et à l'approche de celle-ci envers les droits de la personne ont débuté à la suite de l'ascension au pouvoir de Xi Jinping en 2012 [en tant que Secrétaire général du Parti communiste chinois]. Comme d'autres observateurs de la Chine, M. Chong a remarqué que les choses commençaient à changer vers 2017, avec la montée en puissance de la « diplomatie du loup guerrier ». Il a cité en exemple la conférence de presse conjointe entre le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Stéphane Dion, et son homologue de la RPC, Wang Yi, au cours de laquelle ce dernier a rabroué un journaliste qui avait posé une question sur le bilan de la Chine en matière de droits de la personne.

¹ Traduction.

- [2] M. Chong a commencé par évoquer la détention de journalistes en RPC ainsi que les changements intervenus au sein du Conseil législatif de Hong Kong. Il a constaté que la situation à Hong Kong s'aggravait et a cité en exemple l'adoption de lois sur l'extradition qui permettaient d'extrader des personnes de Hong Kong vers la Chine continentale sans qu'elles puissent bénéficier d'une procédure équitable. À l'époque, M. Chong avait émis des critiques à l'encontre du gouvernement de la RPC, mais n'était pas « monté sur ses grands chevaux », car la situation ne s'était pas encore détériorée comme cela a été le cas par la suite. En réponse à ses critiques, il a reçu un appel téléphonique de l'ambassade de Chine sollicitant une rencontre pour échanger des points de vue.
- [3] À la suite de sa nomination en tant que critique de l'opposition responsable des affaires étrangères en septembre 2020, M. Chong a intensifié ses critiques à l'égard du gouvernement de la RPC en réponse aux violations croissantes du droit international, des traités et des droits de la personne perpétrées par M. Xi. Outre les violations de la Déclaration conjointe sino-britannique, M. Chong a mentionné les preuves de plus en plus nombreuses de la création de camps de détention dans la province du Xinjiang. Il y avait d'abord la question du maintien en détention illégale des « deux Michaels », soit Michael Kovrig et Michael Spavor, puis la question des menaces pour la sécurité nationale et du vol de propriété intellectuelle. À mesure que les violations des droits de la personne par la RPC se multipliaient, les critiques de M. Chong se sont intensifiées.
- [4] Le 18 novembre 2020, M. Chong a donc présenté une motion d'opposition à la Chambre des communes appelant le gouvernement canadien à prendre une décision sur la participation de la société Huawei au réseau 5G du Canada ainsi qu'à élaborer un plan solide pour lutter contre les opérations croissantes d'ingérence étrangère de la RPC dans le pays, et contre l'intimidation croissante des Canadiens d'origine chinoise vivant au Canada. Le 22 février 2021, M. Chong a également présenté une motion de l'opposition qualifiant de génocide les actions de la RPC à l'égard des Ouïghours et d'autres musulmans turcophones. Les deux motions ont été adoptées, avec le soutien de membres de tous les partis.

2. Sanctions

- [5] La motion de M. Chong appelant à reconnaître l'existence d'un génocide en cours contre la population ouïghoure dans le Xinjiang a conduit le gouvernement canadien à imposer des sanctions à la RPC en coordination avec les États-Unis et le Royaume-Uni.
- [6] En réplique, la RPC a sanctionné personnellement M. Chong pour l'imposition de sanctions par le gouvernement canadien. Il a appris l'existence de ces sanctions par un journaliste du *Globe and Mail* basé en Chine après que la nouvelle a été publiée sur le site Web du ministère chinois des Affaires étrangères. Ces sanctions lui interdisent l'entrée sur le territoire de la RPC et empêchent les citoyens ainsi que les entités de la RPC de conclure des affaires avec lui. Ces mesures sont encore en vigueur aujourd'hui. M. Chong précise qu'il ne considère pas l'imposition de sanctions comme de l'ingérence étrangère.

3. Activités de la Chine ciblant la famille de M. Chong

- [7] Le 1er mai 2023, M. Chong a lu un article paru dans le *Globe and Mail* rapportant qu'un diplomate travaillant au consulat de la RPC de Toronto recueillait depuis 2020 des informations destinées à le prendre pour cible, lui et sa famille élargie à Hong Kong. Le gouvernement canadien a par la suite confirmé l'existence de ces informations. En réponse à la publication de ces informations, le gouvernement canadien a déclaré le diplomate de la RPC en question, Wei Zhao, « persona non grata » le 8 mai 2023.
- [8] M. Chong s'est inquiété de cette situation. Bien qu'il considérât ne pas faire personnellement l'objet de « menace physique », il était préoccupé par le bien-être de sa famille en Chine. Il était particulièrement troublé par le fait qu'une personne travaillant au consulat de la RPC, tout près de l'endroit où il travaillait souvent à Toronto, recueillait des informations sur lui et sa famille et les transmettait au ministère de la Sécurité de l'État de la RPC.
- [9] Cet incident a amené M. Chong à se demander « dans quelle mesure sommes-nous [Canadiennes et Canadiens] protégés? ». Cependant, cela ne l'a pas empêché de

s'exprimer contre la RPC. Il se sent réconforté et protégé par le fait qu'il est député fédéral et qu'il jouit d'une grande notoriété. Selon M. Chong, d'autres n'ont pas ce privilège.

- [10] M. Chong avait déjà rompu tout contact avec sa famille à Hong Kong avant d'être sanctionné par le gouvernement de la RPC. Il l'a fait en 2018, par souci de prudence, lorsque des responsables de la sécurité et du renseignement ont commencé à lancer publiquement des avertissements aux Canadiennes et Canadiens concernant la menace d'ingérence étrangère provenant de la RPC. Il n'en a jamais parlé avec sa famille à Hong Kong. Ils ont tout simplement cessé de communiquer. Il n'est pas au courant de ce que sa famille à Hong Kong a vécu en raison de son travail de député au Canada.

3.1 Réponse du gouvernement du Canada

- [11] Le 2 mai 2023, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** »), David Vigneault, a organisé une séance d'informations avec Michael Chong en présence de Jody Thomas, conseillère à la Sécurité nationale et au renseignement (« **CSNR** »).² Selon M. Chong, les informations fournies par le SCRS ont confirmé ce qui avait été rapporté dans l'article du *Globe and Mail*, et le directeur du SCRS, David Vigneault, lui a apporté des détails supplémentaires.
- [12] De ce qu'en comprend M. Chong, le SCRS a envoyé une note de gestion d'enjeux (« **NGE** ») au ministre de la Sécurité publique, Bill Blair, en mai 2021 pour l'aviser que le gouvernement de la RPC visait M. Chong et sa famille. M. Chong estime qu'il n'est pas concevable que le ministre Blair n'ait jamais reçu la NGE de mai 2021. Bien qu'il affirme que le ministre Blair a donné des explications concernant un problème administratif lié au Réseau canadien Très secret (« **RCTS** ») par lequel la NGE aurait été relayée, M. Chong n'était pas satisfait de ces réponses, déclarant que « ce n'est pas ainsi que le système fonctionne ». M. Chong est d'avis que, compte tenu de l'importance de la NGE, les fonctionnaires auraient dû agir en réaction à celle-ci.

² CAN.DOC.000021.

[13] M. Chong souligne qu'il n'a jamais vu la NGE personnellement, mais que s'il avait eu connaissance des informations qu'elle contenait, telles qu'elles furent rapportées dans les médias, il aurait pris d'autres mesures préventives comme l'enregistrement de la réunion tenue sur Zoom avec tous les candidats à Puslinch.